

BTSA TSMA- Techniques et Services en Matériels Agricoles



Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Baccalauréat scientifique ou technologique (S, STI, STAE).
- ✓ Baccalauréat professionnel "Maintenance des matériels" ; "Agroéquipement".
- ✓ D'autres baccalauréats de l'Education Nationale.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

Objectifs de la formation :

Le BTS TSMA doit permettre de posséder :

- ✓ Des compétences techniques et des bases scientifiques afin de pouvoir occuper des emplois dans le domaine de la maintenance et de la distribution des matériels agricoles.
- ✓ Une culture générale et une capacité d'adaptation pour pouvoir évoluer dans une entreprise et assurer des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise techniques.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 se-

maines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.

- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du BTS TSMA est délivré à l'issue :

d'un contrôle continu réalisé durant les deux années de formation en Centre et en Entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues :

- ✓ Lors des Contrôles en Cours de Formation : anglais, sciences physiques et chimiques, diagnostic/mise en oeuvre.
- ✓ Aux épreuves finales : culture générale et expression, mathématiques, analyse agrotechnique, analyse juridique et économique, activités en milieu professionnel (oral), projet (oral)

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Programme de formation : BTS TSMA

S.1	Culture générale et expression	120h00
S.2	Anglais	120h00
S.3	Mathématiques	120h00
S.4	Sciences physiques et chimiques	80h00
S.5	Connaissance du point de vue agro-technique du milieu de l'agroéquipement	180h00
S.6	Méthodologie professionnelle et technologie industrielle	440h00
S.7	Technologie industrielle	160h00
S.8	Méthodologie professionnelle en économie-gestion	140h00
Reprise du vécu en entreprise		40h00
TOTAL		1400h00

Formation par
apprentissage

agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr



BTSA TSMA- Techniques et Services en Matériels Agricoles



Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence MAC - Management des activités commerciales ou en Licence GTEA - Gestion Technique et Economique des Agroéquipements.

Métier préparé :

Le titulaire du BTS TSMA vise particulièrement les emplois de technicien-maintenance dans les concessions.

En fonction de leur profil, les sortants de BTS TSMA pourront disposer d'importantes possibilités d'évolution vers des fonctions d'encadrement (30% des chefs d'ateliers ont plus de 50 ans), commerciales ou vers les autres acteurs du secteur.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS TSMA	41	77%	4,7%	77%

Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2021						
Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	432,84€	43% SMIC	689,34€	53% SMIC	849,65€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	625,22€	51% SMIC	817,59€	61% SMIC	977,90€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	881,72€	67% SMIC	1074,09€	78% SMIC	1250,43€
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
		Base de calcul		Montant brut		
		100% du SMIC		1554,62€		
Aides aux employeurs						
*Aide exceptionnelle	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire	
Aide unique : Pour niveau inférieur ou égal au Bac - à partir du 01/07/2022						
1 ^{ère} année d'apprentissage	4125€ maximum					
2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum					
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum					
Aides aux apprentis						
Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée).						
Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension.						
*Une aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 30 juin 2022						

Formation par
apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr